

Projet Associatif «Adam de Craponne » : randonnées autour du canal de Craponne

Associations participantes : AVF, CSA, RSS, UTD, SPC, SR

Randonnée 3 : Eyguières Jeudi 7 mai 2026

Coordinateurs : Jean-Claude (06 76 93 69 45), Patrick (06 19 12 00 91)

Animateurs : Béatrice, Gilles, Jean-Marc, Jean-Pierre

Pour covoiturage rdv à 7h45 au parking indiqué par les associations participantes pour départ de Salon à 8h00.

Trajet routier conseillé : Salon, D17 dir. Eyguières, au rond-point prendre à gauche la D17e (av. Rene Cassin, dir. Mouriès), aux feux aller sur la gauche vers le parking d'Intermarché.

Distance aller-retour 20 km, durée 20 minutes.

Départ de la randonnée : 8h30 devant le restaurant Le Petit Rossini au fond du parking d'Intermarché.

Bel itinéraire, très varié, le long des Canaux de Craponne, de La Vallée des Baux et des Garrigues, en passant par le Vallon des Glauges, le flanc du Mont Menu, l'ancien four à chaux, la Fontaine Gillouse et le Partiteur d'Eyguières (sur le Canal Boisgeline-Craponne).

Lieu du pique-nique convivial sur le flanc du Mont Menu (au-dessus du four à chaux) s'il ne fait pas trop chaud, sinon sur la rive gauche du Canal de la Vallée des Baux sous les arbres du promontoire avant la traversée de la D569 (côte 120).

Repères itinéraire	Pts	Alt m	km part.	km total	h:m part.	h:m total	Dénivelée m		
Parking de Intermarché	D	90	0,0	0,0	0:00	0:00	0		
X Fossé de Meyrol	1	85	2,5	2,5	0:50	0:50	-5		
Entrée de la plantation	2	85	2,5	5,0	0:50	1:40	0		
X D17	3	95	2,0	7,0	0:40	2:20	+10		
Flanc du Mont Menu	4	125	2,5	9,5	0:50	3:10	+30		
Fontaine Gillouse	5	110	2,5	12,0	0:50	4:00	-15		
Partiteur d'Eyguières	6	105	2,0	14,0	0:40	4:40	-5		
Parking de Intermarché	A	90	2,0	16,0	0:40	5:20	-15		
Dénivelée réelle							+/- 150 m		

.Notes : Cette randonnée est destinée à tous les adhérents qui participent régulièrement aux randonnées et marches de leur associations respectives. Les non-adhérents peuvent participer à condition d'être parrainé par un membre de la section randonnée, de préférence par un animateur, d'une des associations participantes, selon la procédure spécifique à chaque association.

Il est recommandé que les adhérents indiquent une semaine avant la randonnée leur intention de participer à l'animateur représentant leur association, afin d'estimer le nombre total de participants pour faciliter la gestion.